PRÉFET
DE LA MEUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Présentation de l'organisation de l'État en Meuse

Séminaire des maires

Le rôle du Préfet :

Le préfet est le représentant de l'État dans le département.
Il est le seul haut fonctionnaire dont les compétences ont une base constitutionnelle (article 72 de la Constitution de 1958).
<u>Il exerce des missions essentielles :</u>

- Veiller au maintien de l'ordre public et à la sécurité des personnes et des biens ;
- Permettre l'exercice des droits et des libertés des citoyens ;
- Contrôler la légalité des actes des collectivités locales ;

- Mettre en œuvre et coordonner à l'échelon local les politiques du Gouvernement : emploi, cohésion sociale, aménagement du territoire, développement économique, environnement...

- Gérer et répartir les dotations et subventions de l'État à l'échelon local.

Le Préfet s'appuie sur les services de l'État dans le département et s'assure de la coordination de leur action.

Dans chaque arrondissement, le Préfet est représenté par un Sous-Préfet, principal interlocuteur de l'État pour les élus locaux.

(Le Secrétaire Général de la préfecture exerce les fonctions de Sous-Préfet de l'arrondissement de Bar-le-Duc)

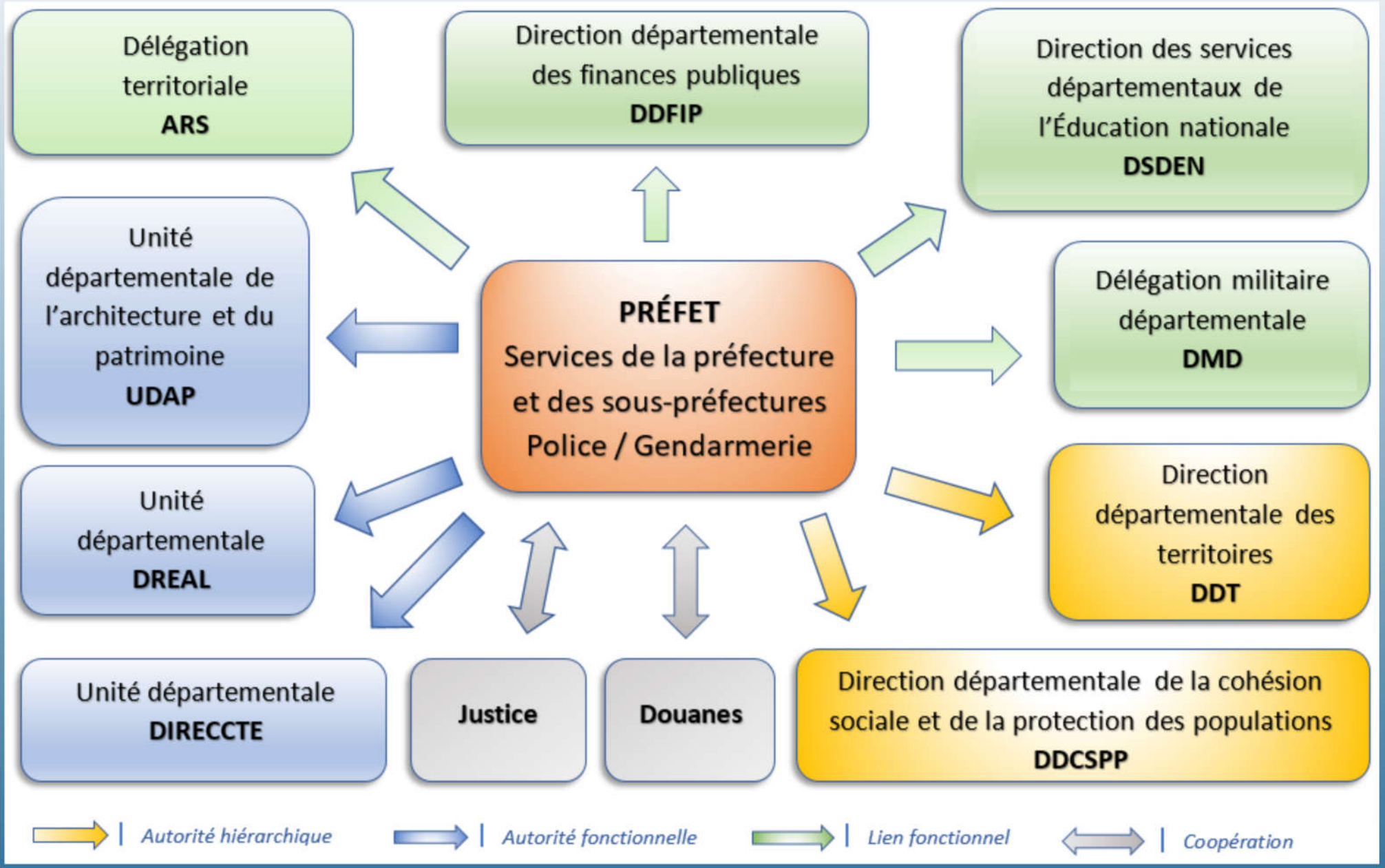
Délégation territoriale
ARS
Direction départementale des finances publiques
DDFIP
Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
DSDEN
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
UDAP
PRÉFET
Services de la préfecture et des sous-préfectures
Police / Gendarmerie
Délégation militaire départementale
DMD
Unité départementale
DREAL
Direction départementale des territoires
DDT
Unité départementale
DIRECCTE
Justice
Douanes
Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DDCSPP
Autorité hiérarchique
Autorité fonctionnelle
Lien fonctionnel
Coopération

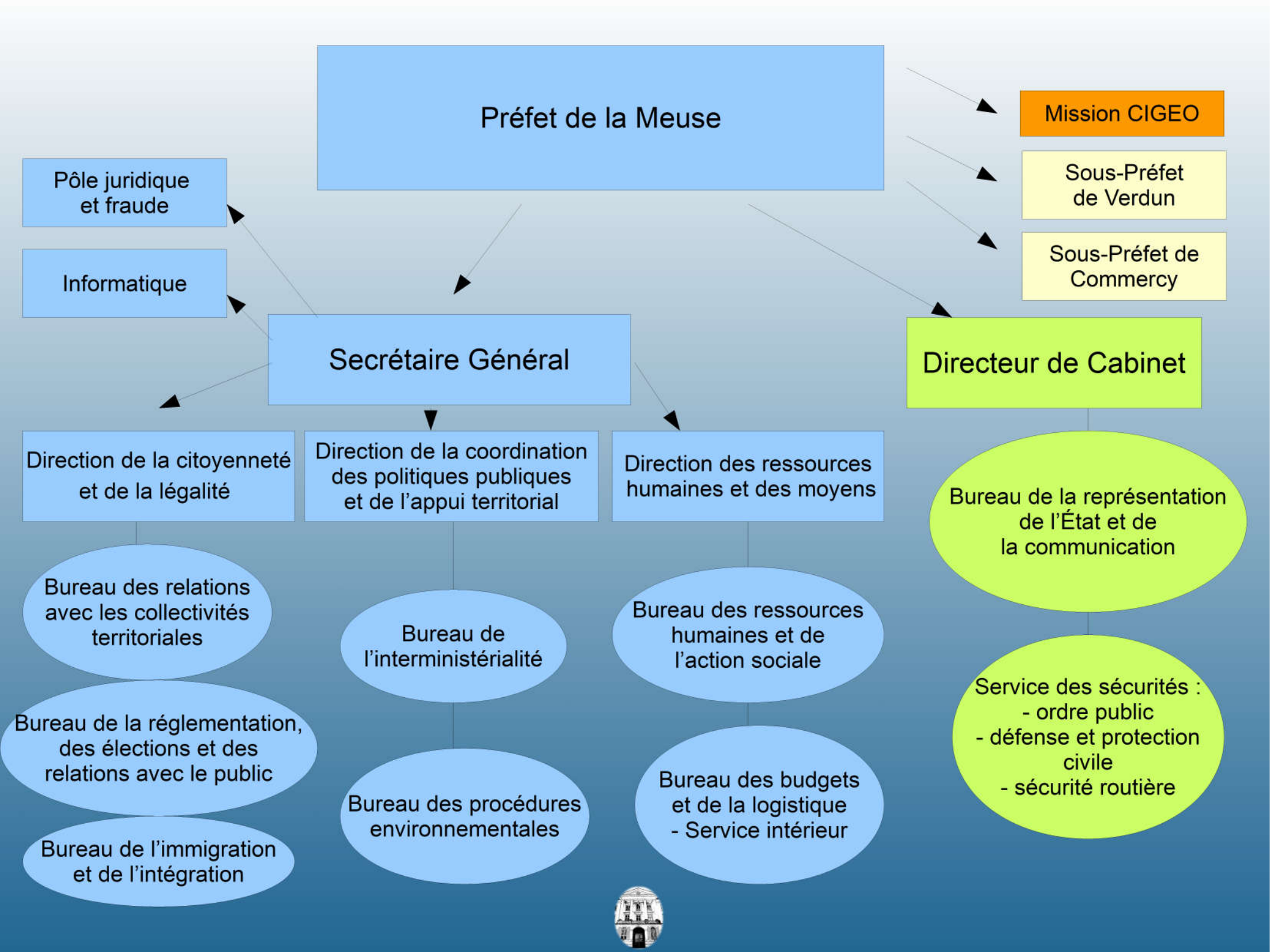
Préfet de la Meuse
Mission CIGEO
Sous-Préfet de Verdun
Sous-Préfet de Commercy
Pôle juridique et fraude
Informatique
Secrétaire Général
Directeur de Cabinet
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Direction des ressources humaines et des moyens
Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Bureau des relations avec les collectivités territoriales
Bureau de la réglementation, des élections et des relations avec le public
Bureau de l'immigration et de l'intégration
Bureau de l'interministérialité
Bureau des procédures environnementales
Bureau des ressources humaines et de l'action sociale
Bureau des budgets et de la logistique - Service intérieur
Service des sécurités : - ordre public - défense et protection civile - sécurité routière

Lorsqu'un projet émerge sur votre territoire :

- une entreprise existante qui souhaite s'agrandir ;
- une entreprise qui souhaite s'installer ;
- une friche industrielle ou commerciale à requalifier ;
- un projet éolien ou un projet de méthaniseur ou de parc photovoltaïque ;
- un projet public de développement touristique ;

etc...

<u>Ces projets demandent un regard complet et transversal de la situation du point de vue, suivant les cas :</u>

- d'environnement (déclaration, enregistrement ou autorisation) ;

- d'archéologie préventive, de loi sur l'eau ;

- d'aménagement et d'urbanisme (zonage, permis de construire…) ;

- de disponibilité et/ou de propriété foncière ou immobilière ;

- de financement de tout ou partie du projet...

Pour vous accompagner dès le départ du projet et vous accompagner durant toute sa réalisation

un interlocuteur unique à solliciter :

votre Sous-Préfet d'arrondissement